



AGIR POUR LE LOGEMENT

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER



Lundi 8 octobre 2018

L'ESI et la FNAIM célèbrent la réussite de leurs étudiants à l'avenir prometteur

le mardi 16 octobre à 16h30 à Courbevoie (92)

Les métiers de l'immobilier ne cessent de se complexifier et l'exigence de qualité des consommateurs s'accroît. C'est dans ce contexte que la FNAIM, 1^{ère} organisation européenne des professionnels de l'immobilier, milite depuis toujours pour la formation des professionnels de l'immobilier. Elle a ainsi créé l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI) en 2004, afin d'assurer une formation initiale aux étudiants futurs professionnels mais également de la formation continue, aux professionnels en activité.

L'ESI organise, le 16 octobre prochain, la cérémonie de remise des diplômes d'une de ses Universités partenaires : l'Université de Perpignan Via Domitia.

L'École Supérieure de l'Immobilier forme à l'ensemble des métiers du secteur immobilier, délivre des diplômes d'État en relation avec ses universités partenaires et propose une expérience professionnelle via l'alternance pour optimiser l'entrée dans la vie active.

La cérémonie concerne les élèves de la Licence « Droit de l'immobilier » ainsi que des Masters 2 « Droit de l'immobilier-Droit des biens et promotion immobilière », « Droit de l'environnement et de l'urbanisme » (parcours « Droit de l'urbanisme et du développement durable » ou parcours « Estimation des biens fonciers »).

Ces formations préparent à de belles carrières :

- 1 000 étudiants ont été formés depuis la création de l'École ;
- 85 % des étudiants obtiennent leurs diplômes, 80 % pour le niveau Licence et 90 % pour le niveau Master
- 100 % des diplômés sont embauchés dans les 3 mois qui suivent leur sortie de l'École
- 70 % des majors des promotions sont des femmes

La cérémonie de remise de diplômes se déroulera en présence des équipes de l'ESI, des 80 diplômés, de la FNAIM et des entreprises partenaires ayant accueilli les étudiants durant leur alternance.

Elle sera l'occasion de rencontrer Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM, qui abordera les sujets de la formation et de l'évolution des métiers de l'immobilier, au travers de la reconnaissance des titres d'agent immobilier, d'administrateur de biens et de syndic, victoire dernièrement obtenue par la FNAIM dans la cadre de la loi ELAN.




Remise de diplômes de l'ESI : Mardi 16 octobre à 16h30, 20 ter Rue de Bezons, 92400 Courbevoie



Contact Presse : Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02 galivel@galivel.com



Suivez- nous sur les réseaux sociaux :

	@fnaim	@groupeesi
	@FNAIM	@groupeESI
	FNAIM	l'Ecole Supérieure de l'Immobilier

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

À propos de l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI)

La FNAIM milite pour la formation des professionnels de l'immobilier depuis 50 ans ; à ce titre, la création en 2004 de l'École Supérieure de l'Immobilier est l'un de ses succès.

À l'heure où les métiers de l'immobilier se complexifient et l'exigence de qualité de la part des consommateurs s'accroît, la FNAIM considère qu'il est impératif pour les professionnels de se former et de maintenir à jour régulièrement leurs compétences et connaissances.

Jusqu'à la loi ALUR, seuls les adhérents de la Fédération –suivis par quelques grands acteurs du secteur– s'imposaient cette discipline.

Mais la FNAIM a su convaincre les pouvoirs publics que la formation était essentielle. Avec la loi ALUR, le législateur impose que tout nouvel entrant dans la profession suive un stage de formation pour connaître les fondamentaux du métier, et qu'un « passeport compétence » soit instauré –par le biais de la formation continue– qui vaudra droit d'exercer.

Les catalogues de formation continue de l'ESI recensent plus de 465 programmes, dont les stages d'intégration dédiés aux nouveaux collaborateurs ; ce qui fait l'offre de l'ESI la plus riche du secteur de la formation en immobilier.

Les formations proposées sont actualisées régulièrement, pour tenir compte des évolutions de la réglementation.

50 centres régionaux, partout en France (dont l'outre-mer), accueillent régulièrement les professionnels en stages inter-entreprise ou stages d'intégration.

La FNAIM via l'ESI a assuré d'avril à décembre 2014 la formation de plus de 8 000 professionnels adhérents et non-adhérents aux nouvelles dispositions de la loi ALUR promulguée en mars 2014.

En 2018, l'ESI lance quatre nouvelles filières de formation répondant à la nécessité pour les métiers d'agent immobilier, de syndic et d'administrateur de biens, dont les titres sont désormais reconnus par la loi ELAN, de promouvoir leur expertise. Par la même occasion, ces filières de qualification répondent à l'obligation de formation continue de 42h réparties sur 3 ans, effective dès le 1^{er} janvier 2019.

